

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS AU DISPENSAIRE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

1. Objet.

La Banque de la République du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres pour la fourniture de médicaments au dispensaire de la Banque de la République du Burundi.

2. Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute pharmacie de gros agréée par le Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions.

3. Financement.

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Présentation et contenu des offres.

Les offres de prix doivent porter sur l'ensemble des médicaments dont dispose la pharmacie soumissionnaire.

Les offres des prix, Taxe de la Valeur Ajoutée Comprise (TVAC), seront présentées sous enveloppes fermées et cachetées, portant la mention « **Offre pour la fourniture de médicaments au dispensaire de la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Banque de la République du Burundi
1, avenue du Gouvernement
B.P. 705 BUJUMBURA
Téléphone : (+257) 22 20 4000
Fax : (+257) 22 22 31 28
e-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, il faudra, sur ces enveloppes, faire référence audit appel d'offres et mentionner « **à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des soumissions** ».

Toutefois, ces enveloppes ne devront comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

5. Dépôt des offres.

Les offres sous enveloppes fermées doivent parvenir au Secrétariat du Service des Ressources Humaines au plus tard le 14/04/2017 à 11 heures.



6. Ouverture des offres.

L'ouverture aura lieu lundi le 17 /04 /2017 à 10 heures30 minutes dans la salle des réunions de la B.R.B. située au 4^{ème} étage n° 4.26 en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

7. Critère d'attribution du marché.

Le marché sera attribué à la pharmacie la mieux disante pour chaque médicament. L'attribution du marché se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de l'attribution du marché, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours calendrier pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la négociation et de la signature du contrat.

8. Délai d'engagement.

Le soumissionnaire gagnant restera engagé par son offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier à partir de la date de notification.

9. Modalités de paiement.

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les instructions données par le soumissionnaire gagnant.

10. Renseignements complémentaires.

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être obtenu au Siège de la Banque de la République du Burundi, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 4 du présent Avis d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura le 05./04/2017

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Jean CIZA

Gouverneur.-

